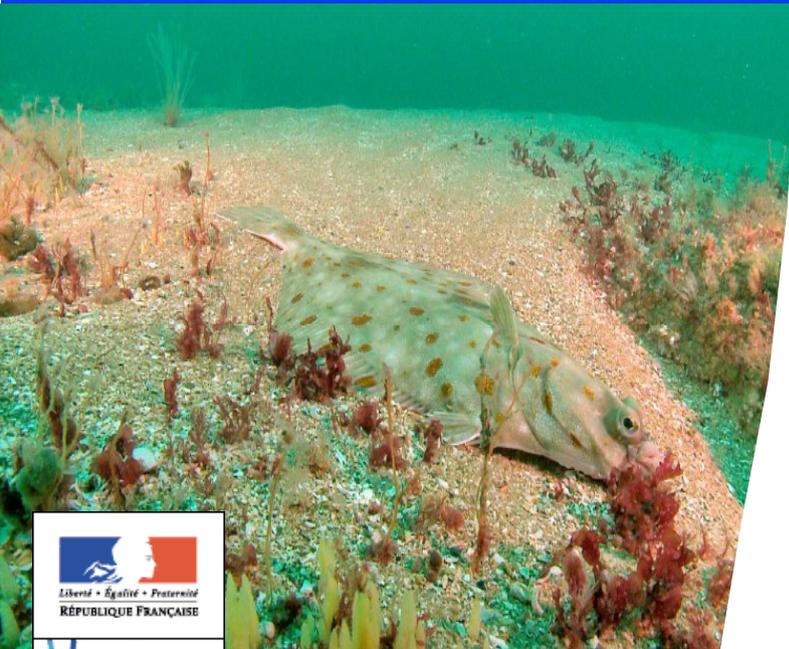


Directive cadre Stratégie pour le milieu marin Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Conseil maritime de façade

9 décembre 2013

ROUEN



La directive cadre stratégie pour le milieu marin

La directive cadre 2008/56/CE du 17 juin 2008 « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)

Objectif :

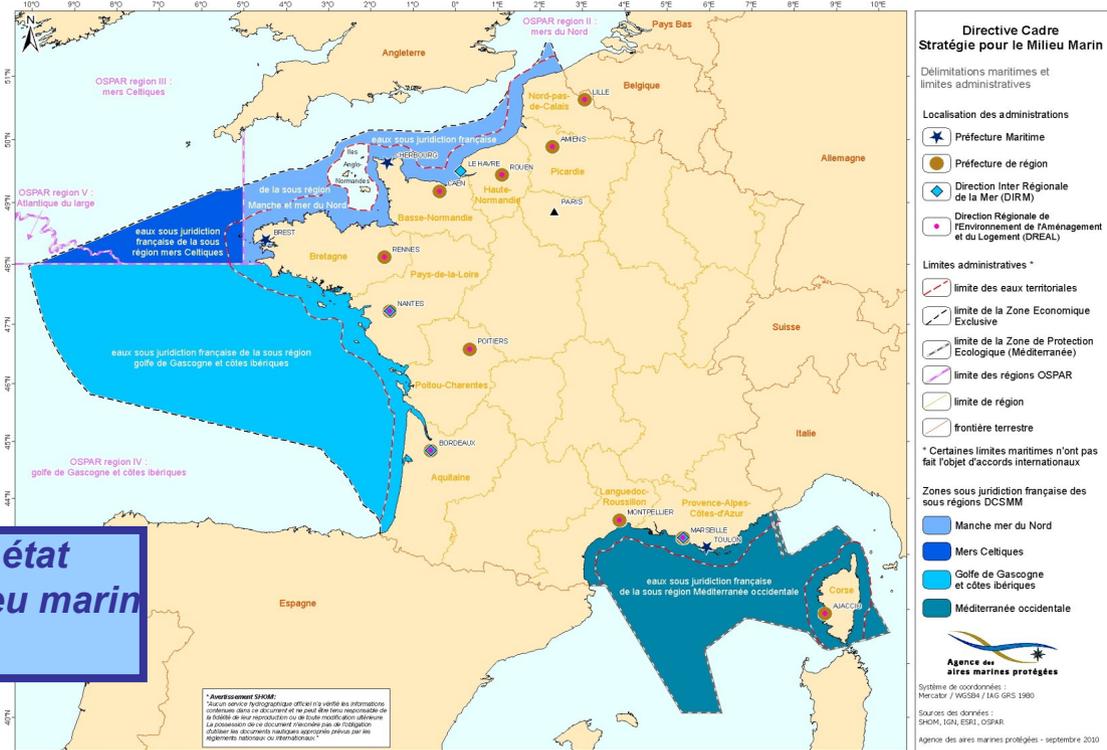
- Atteinte du **bon état écologique des eaux marines de l'Union européenne pour 2020**

Méthode :

- Élaboration d'une **stratégie nationale** pour chaque État membre en **tenant compte des politiques existantes** (directive cadre sur l'eau, réseau Natura 2000, etc.) en coopération avec les autres États membres.

L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

*Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
arrêtés en 2012*



*Atteinte du bon état écologique du milieu marin
2020*

*Programme de surveillance
2014*

*Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
2018*

*Programme de mesures
2015*

La coopération internationale : les obligations de la directive

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » impose la mise en cohérence internationale.
- **Coopération** prévue par les articles 5 et 6 de la DCSMM.
- Assurer **cohérence et comparabilité des stratégies** marines au sein d'une même région ou sous-région marine.
- Recommandation de **coopération avec les États tiers, notamment dans le cadre des conventions de mer régionale.**
- France concernée par les **conventions OSPAR** et Barcelone.

Organisation au niveau des conventions de mer régionale

Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord - Est



La mise en cohérence des stratégies de protection du milieu marin entre États membres

Harmonisation méthodologique

- Travaux menés dans le cadre de l'**Union européenne** → comparabilité des travaux réalisés par chaque État membre.
- Travaux scientifiques et techniques menés dans le cadre des **conventions de mer régionale**.
- Travaux menés dans le cadre de réunions de coopération bi ou trilatérales entre les États riverains de la Manche – mer du Nord.

Processus d'élaboration du PAMM

- 3 phases :
- information
 - partage du diagnostic
 - bilan

Préparation technique
des services de l'État
et
établissements publics

Association
des
parties prenantes
de la
sous-région marine

Consultation
du public
et
des instances

réunions +
contributions écrites
des acteurs

Programme de surveillance

- **4e élément** des PAMM, requis par l'article 11 de la DCSMM.
- Objectifs : **permettre la collecte de données pour réaliser l'évaluation permanente du milieu marin** à l'échelle d'une sous-région marine.
- Document décrivant un **ensemble de dispositifs de suivi** de l'état des eaux marines.
- **Articulation** avec les programmes de surveillance ou de suivis mis en œuvre dans le cadre d'**autres politiques publiques** (notamment au niveau communautaire).
- **Adopté en 2014** par les préfets coordonnateurs.

Programme de surveillance

État d'avancement

Pilote : direction de l'eau et de la biodiversité.

Contributeurs : coordonnateurs scientifiques, pilotes, secrétariat technique des sous-régions marines.

Chantiers en cours en 2013

- **Définition des concepts et de l'organisation - achevé.**
- **Proposition scientifique et technique de paramètres et dispositifs de suivi par descripteur :**
 - recensement des dispositifs existants ;
 - définition des paramètres à suivre et dispositifs associés – transmission aux secrétariats techniques des plans d'action pour le milieu marin prévue en décembre 2013 - **en cours.**
- **Organisation de la gestion des données** issues du programme de surveillance : qualité, bancarisation, disponibilité pour les besoins DCSMM - **en cours.**

Programme de surveillance – calendrier 2014

Janvier – mai 2014

Juin – mi- août

Mi août -
Mi nov. 2014

Finalisation du projet
du programme
de surveillance

Association

Prise
en compte des
remarques issues
de l'association

Juillet - CMF

Consultation

Travaux concomitants des instances de bassins Artois-Picardie,
Seine-Normandie et Loire-Bretagne

Déc. 2014
Approbation
par les préfets coord.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Programme de mesures

- **5e élément des PAMM**, requis par l'article 13 de la DCSMM (complété de l'annexe VI).



Volet opérationnel du plan d'action pour le milieu marin

= Programme de mesures des SDAGE

- Présentation de **l'existant** et des **mesures nouvelles**.
- **Adopté en décembre 2015 au plus tard** par les préfets coordonnateurs.
- **Mis en œuvre au plus tard en décembre 2016**.
- **Révisé en 2021**.

Les enjeux de la définition du programme de mesures

- Prise en compte des enjeux de protection du milieu marin à une **échelle adaptée** :
 - échelle de la **sous-région marine** pour définir l'atteinte du bon état écologique ;
 - définition de mesures possibles à **toutes les échelles** (y compris au-delà des 12 milles).
- Prise en compte de la **biodiversité ordinaire**.
- **Mise en cohérence** des mesures déjà existantes contribuant à la protection du milieu marin.

Les enjeux de la définition du programme de mesures

- Possibilité de traiter de **problématiques encore peu prises en compte dans les politiques publiques** (déchets marins, introduction d'énergie dans le milieu marin).
- **Renforcement possible de certaines mesures existantes au titre de politiques sectorielles** afin de répondre aux enjeux spécifiques de protection du milieu marin.
- Prise en compte dans la mesure du possible des **impacts cumulatifs**.
- **Prise en compte des activités humaines** ; le développement économique et social participant du développement durable.



Méthode suivie pour l'élaboration du programme de mesures

Deux étapes

1. Objectifs opérationnels

Décliner les objectifs environnementaux définis en 2012 et préciser la **stratégie et les leviers d'action**.

Faire le lien entre les **enjeux écologiques** exprimés dans les objectifs environnementaux définis en 2012 et les **actions à entreprendre** pour la préservation du milieu marin.

2. Mesures

Mesure : **action** concrète répondant à un ou des objectifs environnementaux définis en 2012, contribuant à l'atteinte du **bon état écologique**.

• Dans le programme de mesures :

- **Analyse de l'existant** : objet d'une présentation rédigée
- **Mesures nouvelles** (mesures strictement nouvelles)

• Une mesure peut être **réglementaire ou non réglementaire**.

Programme de mesures – 2013

Élaboration par le secrétariat technique Manche – mer du Nord

Mars – juin 2013

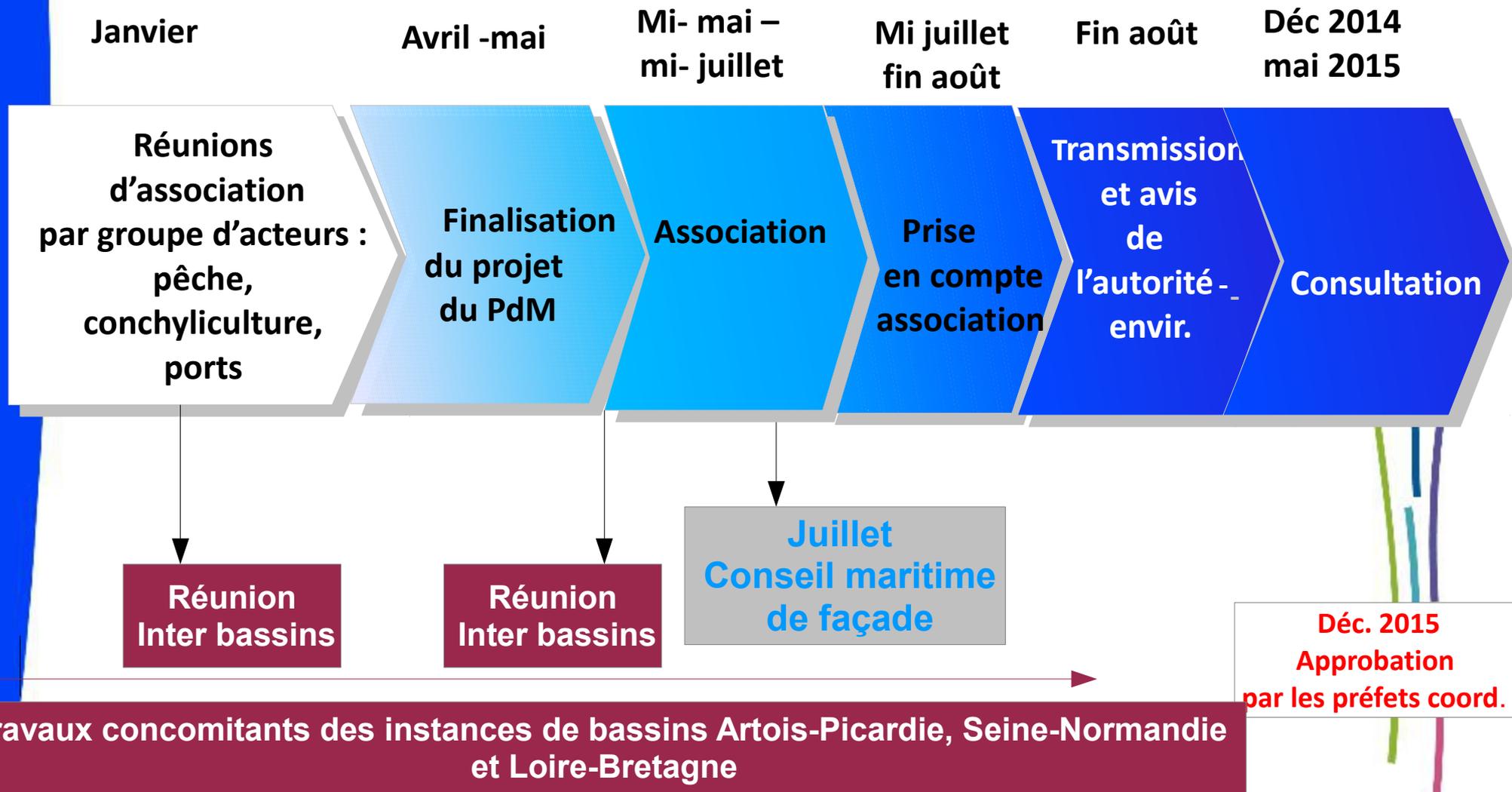
- Définition des objectifs opérationnels
- Recensement de l'existant
- Analyse de la suffisance des mesures existantes
- Prise en compte des mesures proposées en 2012 et Assises

Juillet – décembre 2013

- Première phase d'association :
 - réunion le 3 juillet
 - réunions par groupes d'acteurs (chambres d'agriculture, extracteurs de granulats, acteurs de la pêche)
 - retours écrits
- Début de l'évaluation des incidences des nouvelles mesures

Calendrier parallèle d'élaboration
des programmes de mesures des SDAGE

Programme de mesures - 2014



Bilan des retours sur les éléments préparatoires au programme de mesures

- **Procédure de recueil des contributions** sur les premiers éléments du programme de mesures jusqu'au **15 septembre 2013**.

Contributions attendues sur :

- les objectifs opérationnels
- l'analyse de l'existant
- les pistes de mesures nouvelles

Note de présentation
des objectifs opérationnels
et mesures

+

Deux fiches pour les contributions,
accompagnées d'une notice

Site Internet de la DIRM, mi-juillet

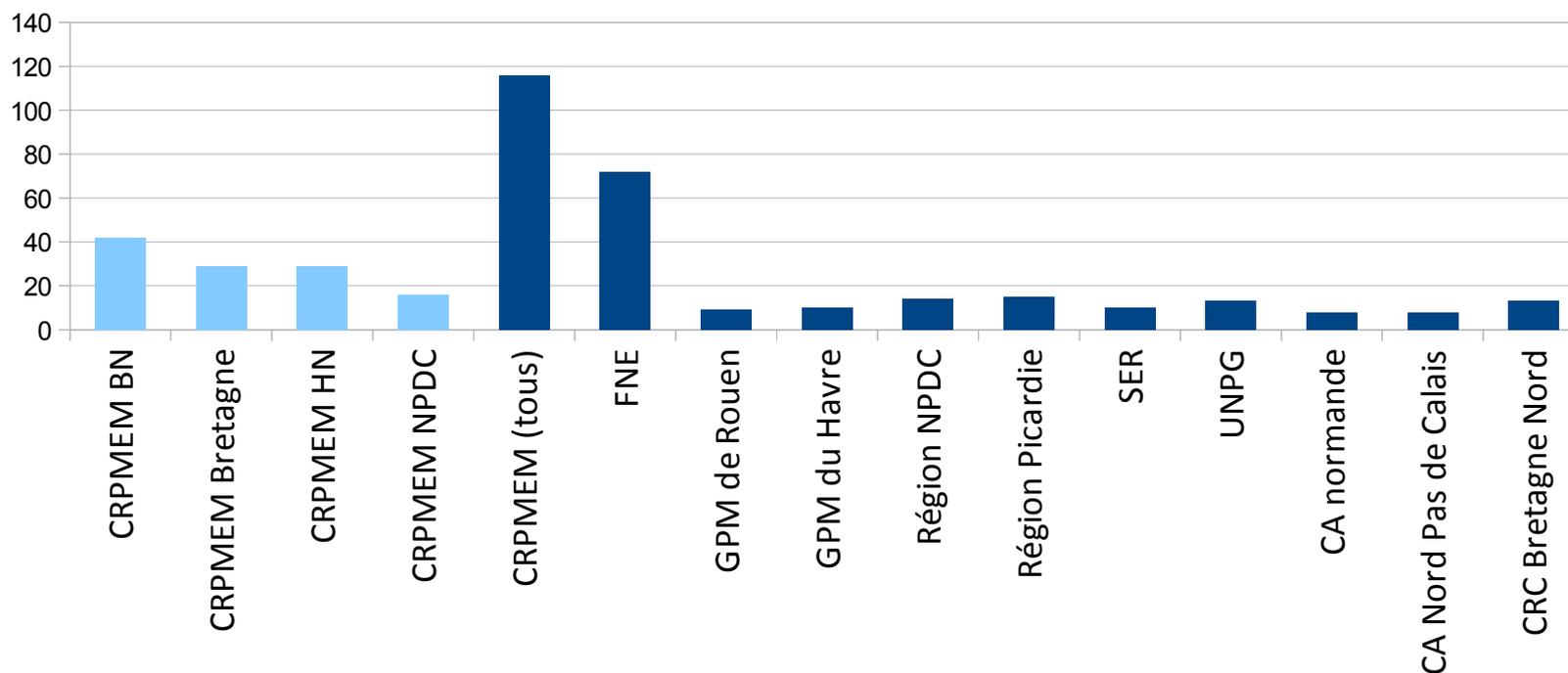
Fiche 1 pour donner un **avis** sur les **objectifs opérationnels**, les **mesures existantes** ou **mesures nouvelles** proposées.

Fiche 2 pour proposer une **nouvelle mesure**. Champs à compléter afin de préparer l'analyse coût-avantage de cette mesure.

Bilan des contributions - éléments préparatoires prog. de mesures

➤ 14 contributions reçues

- CRPMEB Basse Normandie
- CRPMEB Bretagne
- CRPMEB Haute Normandie
- CRPMEB Nord-Pas-de-Calais
- CRC Bretagne Nord
- France Nature Environnement
- Grand Port Maritime de Rouen
- Grand Port Maritime du Havre
- Région Nord-Pas-de-Calais
- Région Picardie
- Syndicat des Énergies Renouvelables
- Union Nationale des Producteurs de Granulats
- Chambre d'agriculture de Normandie
- Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais



Bilan des contributions - éléments préparatoires prog. de mesures

Quatre types de remarques :

- Remarques sur la méthode

→ *élaboration du document, processus d'association*

- Remarques sur la formulation

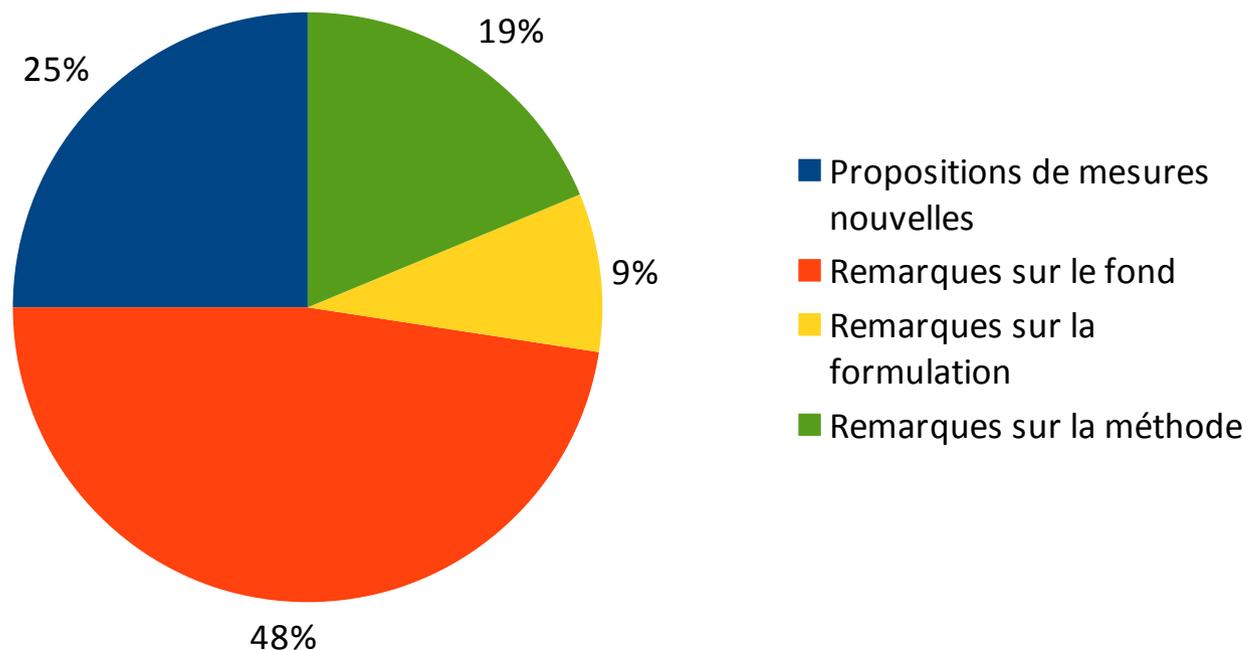
→ *objectifs opérationnels, présentation de l'existant, pistes de mesures nouvelles*

- Remarques sur le fond

→ *recensement des mesures existantes, analyse de leur efficacité, pistes de mesures nouvelles proposées*

- Propositions de mesures nouvelles

Bilan des contributions - éléments préparatoires prog. de mesures



France Nature Environnement : 83 % des propositions de mesures nouvelles

Propositions de mesures nouvelles :

- **28 %** concernent le **descripteur 6** (intégrité des fonds)
- **23 %** concernent le **descripteur 8** (contaminants chimiques)
- **11 %** concernent le **descripteur 1** (biodiversité)
- **10 %** concernent le **descripteur 3** (espèces commerciales)
- **8 %** concernent le **descripteur 2** (espèces non indigènes)

Présentation de l'avancement des travaux

Travaux en cours :

- **Analyse des retours issus de la phase d'association.**
- Poursuite de l'**analyse de l'existant** : compléments, reformulations.
- Harmonisation au niveau national des **propositions de pistes de mesures nouvelles** .
- **Analyse coût-avantage** des nouvelles mesures, menée par un bureau d'étude.
- Réflexion sur le format du programme de mesures - au niveau national.
- Définition des **enjeux d'acquisition de connaissances** (pour alimenter la stratégie nationale d'acquisition de connaissances).
- **Poursuite de l'association** (réunion par groupes d'acteurs socio-professionnels).

Documents sur le plan d'action pour le milieu marin Manche- mer du Nord

Éléments disponibles sur le site de la DIRM Manche – mer du Nord :

<http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr>